

ARBRE DE NOËL ORGANISÉ PAR LE CSEC CONSTITUÉ DE L'ENTREPRISE

Limite d'envoi du dossier : 31 décembre

Nom et adresse de l'entreprise affiliée

.....

.....

.....

Siret et / ou code FNAS Effectif (équivalent temps plein)

Nom du représentant du personnel

Adresse courriel.....

Téléphone

Descriptif de l'activité : Cadeaux enfants ou repas si participation de l'employeur

Mode de règlement souhaité : chèque virement (joignez un RIB du CSEC)

Ordre du(des) chèque(s) / virement(s)

Pour les cadeaux enfants

Pour le repas

Documents à joindre :

- Copie du procès verbal d'élection des instances représentatives du personnel (modèle CERFA)
- S'il s'agit du premier arbre de Noël : copies des livrets de famille des salariés concernés (livret de famille complet) ou actes de naissance avec filiation.
Si les salariés ont déjà envoyé les documents lors des 3 dernières années, il est inutile de les envoyer de nouveau (sauf si changement : naissance, nouvelles embauches, changement de situation familiale)
- S'il y a lieu, seuil décidé par les élus (nombre de jours de travail requis sur l'année) pour inviter les présents.
- Liste des salariés permanents et intermittents invités
- Listes des participants à l'Arbre de Noël (y compris les familles)
- Date de l'arbre de Noël
- Original des devis ou factures pro forma, voire facture acquittée.
=> Le FNAS peut effectuer le règlement aux organismes pour vous éviter de faire l'avance
- Pour les entreprises avec CSEC qui organisent un repas : attestation signée du CSEC et/ou employeur précisant le montant de la participation.